

COMMUNE DE PONT-HEBERT
MAIRIE ☎02 33 77 10 10, Fax 02 33 77 10 19
Place Général de Gaulle, 50880 Pont-Hébert
Email : Mairie.Pont-Hebert@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 17 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien BOËM, Maire.

Présents : Lucien BOËM, Michel RICHOMME, Josiane BILLAULT, Evelyne PILON, Anne-Marie CORBEL, David ARTHUR, Stéphanie LEGOUPIL, Maryline LESELLIER, Jérôme JOUIN, Sylvie POULAIN, Michel LAMY, Michèle LAVARDE, Patrick GHYSELEN, Aline JEANNE, Bachir OUINAS, Jean-Marie ENEE, Myriam BARD, David GERVAISE, Aline HEBERT

Procurations :

Eric GROULT qui donne procuration à Lucien BOËM

Alexandra DUPIN qui donne procuration à Aline HÉBERT

Absents excusés : Alexandra DUPIN, Eric GROULT, Denis LIGNEL, Alexis JEAN

Absents non excusés : Gwennola DENIER D'APRIGNY, David LEJAMTEL, Stéphane LEMARECHAL

Secrétaire de séance : Jérôme JOUIN

Conseillers en exercice : 25 Présents : 19 Votants : 21 Convocation : 11.12.2018 Affichage : 28 décembre 2018

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2018 :

Adopté à l'unanimité

PRESENTATION DE LA NOUVELLE EQUIPE ADMINISTRATIVE :

Madame Marlène BRIARD, adjoint administratif à la Mairie de Pont-Hébert depuis 10 ans, s'occupe de l'accueil physique et téléphonique, état-civil, facturation cantine et garderie et diverses tâches administratives.

Madame Chantal MONTAIGNE, adjoint administratif à temps non complet (24h50) à la Mairie déléguée du Hommet d'Harthenay et qui passera à temps complet (35h) au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur Luc BARATHIEU, qui occupera le poste de secrétaire général au 1^{er} janvier 2019 suite au départ de Madame Corinne MOUFLIN.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADMINISTRATIF

Le Maire propose la création d'un emploi d'Adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la création de cet emploi par 17 voix pour et 2 abstentions.

OBJET : DOTATIONS D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN à L'INVESTISSEMENT LOCAL PUBLIC

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer les demandes de DETR et de DISL avant le 15 janvier 2019 auprès de la Préfecture afin de pouvoir en bénéficier pour les dossiers d'investissement 2019.

Les dépenses éligibles pour l'année 2019 sont :

- La construction et l'extension de classes, les gros travaux d'aménagement et d'entretien ainsi que pour les restaurants scolaires
- L'aménagement des espaces publics
- La construction et l'extension des équipements publics (Salle polyvalente, locaux communaux, gymnase, locaux pour l'accueil des enfants de 0 à 6 ans, pôle de santé)
- Mise en accessibilité des locaux recevant du public
- La création ou la rénovation des vitraux, des terrains multisport, les gros travaux effectués dans les cimetières l'installation de vidéo-surveillance sur les bâtiments recevant du public.
- La création, l'extension ou l'aménagement de zones d'activité spécialisée ou non spécialisée.

Un groupe de travail est alors constitué afin de lister les projets pour l'année 2019. Ce groupe de travail se compose de : Monsieur Lucien BOËM, Madame Anne-Marie CORBEL, Monsieur Michel RICHOMME, Madame Josiane BILLAULT, Monsieur Eric GROULT, Madame Evelyne PILON, Madame Alexandra DUPIN, Monsieur David ARTHUR, Monsieur David GERVAISE, Monsieur Jean-Pierre OUINAS et Madame Aline HEBERT.

Les projets proposés par ce groupe seront étudiés lors du prochain conseil municipal.

OBJET : DEVIS DE TRAVAUX DE VOIRIES AU HOMMET D'ARTHENAY

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de voiries rue du Moulin Fauvel suite aux inondations qui se sont produites l'hiver dernier et amené la commune à être déclarée en catastrophe naturelle suite à l'inondation de plusieurs habitations.

Mr Jérémy LEVAVASSEUR, technicien de rivière s'est déplacé sur place pour étudier les solutions nécessaires afin que cela ne se reproduise plus.

Il a été conseillé :

- La création d'un bassin d'orage de 700 M² en pente douce pour faire tampon lors de pluies importantes
- La création d'un 2^{ème} bassin d'orage de 100 M²
- La mise en place d'une buse de 6 mètres à l'entrée de la parcelle ainsi que son encaissement
- Le curage et le débarnage de la route
- Mr le Maire présente un devis de l'entreprise Alain JEAN d'un montant de 6 250.00 €HT soit 7 500.00 € TTC.

Etant donné la somme importante de ce devis, Monsieur Jean-Marie ENEE propose que plusieurs devis soient présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander d'autres devis, par conséquent ces travaux seront prévus sur le budget 2019.

OBJET : MUTUALISATION ENTRE SAINT-LÔ AGGLO ET SES COMMUNES MEMBRES

SAINT-LÔ AGGLO souhaiterait pouvoir mutualiser avec ses communes membres afin d'optimiser la relation communes – Agglo.

Le schéma de mutualisation fournirait un cadre pour aller plus loin dans la mutualisation, avec des axes de travail et des règles de fonctionnement décidés collectivement entre SAINT-LÔ Agglo et les communes.

Cette démarche devient nécessaire dans un contexte de renforcement de l'échelon intercommunal.

La mutualisation constitue également un levier de renforcement de la légitimité de SAINT-LÔ Agglo pour porter les intérêts du territoire.

Il constitue, au côté du pacte financier et fiscal un outil au service du projet de territoire ainsi que pour renforcer les liens de la cohésion intercommunale au sein d'une communauté d'agglomération encore jeune.

Les objectifs et finalités du schéma de mutualisation :

- Développer la coopération et la solidarité intercommunale
- Assurer le maintien voire le développement des services à la personne
- Rechercher l'efficacité dans l'action publique et optimiser nos modes de fonctionnement

Un questionnaire sera mis en place et transmis auprès des communes.

Les données recueillies seront étudiées pour élaborer la rédaction d'un schéma qui sera ensuite présenté pour approbation en Conseil Communautaire fin mai 2019. Afin qu'un groupe de travail soit constitué pour répondre au questionnaire, le power-point de Saint-Lô Agglo sera adressé à tous les conseillers.

OBJET : DEVIS SORAPEL : Déplacement d'un poteau d'éclairage public

Mr MELET demeurant rue de la Fautelaie PONT-HEBERT souhaite que le poteau d'éclairage public placé dans sa propriété soit déplacé.

Mr le Maire a sollicité un devis auprès de la SORAPEL en leur indiquant qu'il serait peut-être possible d'utiliser un poteau d'occasion.

Le devis transmis par l'entreprise SORAPEL s'élève à un montant de 1 410.00 € HT soit 1 692.00 € TTC sans.

L'entreprise SORAPEL retirera le poteau existant et posera un poteau en béton avec éclairage LED en bordure de route auprès du fossé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise SORAPEL et autorise Mr le Maire à le signer.

Objet : RÉPARTITION Leg LETURC année 2017

Le fermage de l'herbage des Blanchards a rapporté la somme brute de 588.05 €.

Les impôts supportés par la commune se sont élevés à 84.67 €.

Il reste une somme nette de 503.85 € à partager entre les familles les plus nombreuses (il faut au moins 4 familles) dont les enfants sont nés entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2017 dans l'arrondissement de Saint-Lô.

- La liste des ayants-droit s'établit ainsi :

La famille LECALIER Nicolas recevra 125.84 € pour 3 enfants

La famille LEBRUN Joaquim recevra 125.84 € pour 3 enfants

La famille HEUSLIN Baptiste recevra 125.84 € pour 3 enfants

La famille DAVID Jérôme recevra 125.84 € pour 3 enfants

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à verser aux familles la quote-part leur revenant.

OBJET : CLÔTURE ÉCOLE MATERNELLE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des dégâts à l'école maternelle, occasionnés par les enfants lors des récréations, il est nécessaire pour leur sécurité de changer le grillage existant. Afin de consolider la nouvelle clôture, il est souhaitable de créer des bordures arrondies en béton et de poser un nouveau grillage. Ces travaux seront effectués par les agents techniques.

Un devis a été demandé auprès de la société LECOUFLE afin de chiffrer le montant des fournitures nécessaires. Celui-ci s'élève à 756.20 € HT soit 907.44 € TTC.

Le conseil municipal délibère, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise LECOUFLE et autorise Mr le Maire à le signer.

OBJET : COURRIER DES ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier des assistantes maternelles de Pont-Hébert sollicitant la création d'un espace-jeux extérieur pour accueillir les enfants.

Il est proposé qu'un terrain d'environ 120 m2 soit aménagé près de l'école élémentaire afin de satisfaire cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et décide par 15 voix pour que cette aire soit clôturée.

OBJET : ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Vu les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

OBJET : CREATION D'UN CLUB DE ZUMBA

Le Maire annonce la création d'une nouvelle association sur Pont-Hébert Zumba'mélie qui propose des cours de Zumba. La présidente est Madame Magali ADAM domiciliée Chemin des Fontaines à Pont-Hébert. Les cours seraient assurés par Madame Amélie LEBRUN domiciliée elle-aussi à Pont-Hébert. Elles demandent de disposer d'un créneau d'utilisation de la salle polyvalente un soir par semaine de 19h à 21h. Monsieur le Maire étudie la disponibilité de la salle.

OBJET : AMÉNAGEMENT CHEMIN ACCÈS ENTRE LE CHEMIN DU HALAGE ET LA ROUTE DU MESNIL DURAND

Un devis a été demandé à Conquérants et Bâisseurs afin de réhabiliter l'accès entre le chemin du halage et la route du Mesnil DURAND.

Ce devis s'élève à 2 304.00 € HT soit 4 614.80 € TTC. De plus, Madame CORBEL signale que Saint-Lô Agglo doit prendre en charge la moitié de cette dépense étant donné que le chemin est considéré comme étant un chemin de randonnée.

Le conseil municipal délibère, accepte à l'unanimité le devis de Conquérants et Bâisseurs et autorise Mr le Maire à le signer afin de pouvoir engager les travaux.

Informations diverses :

- Monsieur BOËM informe la recrudescence des cambriolages chez les personnes âgées seules.
- Les vœux auront lieu le 6 janvier 2019 à Pont-Hébert.
- Monsieur BOËM annonce que le conseil est invité aux vœux de Saint-Lô Agglo le 16 janvier à 17h30 au Haras.
- Madame BILLAULT annonce le concert à l'Eglise du Hommet d'Arthenay le vendredi 21 décembre.

Questions diverses :

- Monsieur Enée signale de nouveau des problèmes d'éclairage rue de La Raierie. Monsieur BOËM répond que toutes les rues de Pont-Hébert sont concernées par ces problèmes. L'entreprise SORAPEL est intervenue.
- On signale des problèmes de gravillons rue de La Fautelaie suite à des travaux. L'entreprise doit remédier à ces problèmes courant semaine 51.
- Madame BILLAULT souligne le problème de visibilité de la rue des Costils.
- Monsieur GHYSELEN a assisté à la réunion du Point Fort sur le rapport d'activité, il signale que ce rapport est consultable en mairie. De plus, il informe que le Point Fort est ouvert au public tous les premiers mardis de chaque mois.
- Monsieur LAMY demande s'il serait possible de clôturer l'aire de jeux au Bord de la Vire par souci de sécurité pour les enfants. Un nouveau jeu doit être installé et une demande auprès de la DETR pourrait être faite au sujet de l'aménagement.
11 voix sont pour la clôture de l'aire de jeux. Question à réétudier lors d'un prochain conseil.

Le secrétaire de séance
Jérôme JOUIN



Le Maire
Lucien BOËM



